



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h50

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.14) **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.7), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (jusqu'au 2.2), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 1.1.14), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.7), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 0.2 et à partir du 4.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.4) **Beure :** M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Chalezeule :** Mme Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 5.4) **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY (à partir du 0.3), M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 1.1.10), Mme Ada LEUCI (à partir du 0.2) **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironne :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 2.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN (jusqu'au 1.1.4) **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT, **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT, **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (jusqu'au 1.1.11), **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4)

Etaient absents : M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Anne VIGNOT, M. Bertrand ASTRIC, M. Philippe COURTOT, Mme Marie-Pascale BRIENTINI, Mme Brigitte ANDREOSSO, Mme Oriane DELAGUE, Mme Martine GIVERNET, Mme Catherine CUINET, M. Hugues TRUDET, Mme Francine MARTIN, Mme Pascale HANUS, Mme Christine BITSCHENE, Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (jusqu'au 1.1.13), E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.6), T. BIZE (à partir du 1.1.12), P. BONNET (à partir du 2.3), P. BONTEMPS (à partir du 1.2.1), G. CHALNOT, Y.M. DAHOUI, A. GHEZALI, P. JEANNIN (jusqu'au 1.1.6), D. POISSENOT, M. VIENET (à partir du 0.3 et jusqu'au 3.11), A. VIGNOT, M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.3), O. DELAGUE, M. GIVERNET, F. MARTIN, P. HANUS, N. WEINMAN (à partir du 1.1.5), D. JACQUIN (à partir du 1.1.12), J. BAVEREL

Mandataires : F. BAILLY (jusqu'au 1.1.13), F. PRESSE (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT (à partir du 1.1.12), L. FAGAUT (à partir du 2.3), A.S. ANDRIANTAVY (à partir du 1.2.1), T. MORTON, M. LOYAT, D. DARD, C. DEVESA (jusqu'au 1.1.6), C. MICHEL, J. GROSERRIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 3.11), C. CAULET, N. BODIN (jusqu'au 1.1.3), E. PETIT, F. LOPEZ, D. HUOT, P. DUCHEZEAU, J. KRIEGER (à partir du 1.1.5), J.P. MICHAUD (à partir du 1.1.12), P. CHANEY

Délibération n°2014/002529

Rapport n°5.2 - Programmation de droit commun 2014 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics : Subventions sur crédits délégués de l'Etat et sur fonds propres de la CAGB

**Programmation de droit commun 2014
pour une offre nouvelle de logements locatifs publics :
Subventions sur crédits délégués de l'Etat et sur fonds propres de la CAGB**

Rapporteur : M. Fabrice TAILLARD, Conseiller communautaire délégué

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2017 AP/CP « Aides à la Pierre déléguées »	Montant AP : 8 600 969 € Montant CP 2014 : 1 300 000 € Montant de l'opération : 123 167 €
BP 2014 et PPIF 2013-2017 AP/CP « Subventions construction logements locatifs publics 2013-2019 »	Montant AP : 5 125 242 € Montant CP 2014 : 895 424 € Montant de l'opération : 446 933 €

Résumé :

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre, il revient au Conseil de Communauté de se positionner sur la programmation de droit commun en matière de logements locatifs publics, de répartir les droits à engagement et d'autoriser Monsieur le Président à signer les décisions de subvention.

Au titre des aides déléguées à la pierre, il est proposé que le Grand Besançon intervienne à hauteur de 123 167 € au total en faveur de 2 opérations, permettant la création de 66 logements locatifs publics (46 logements de type PLUS et 20 logements de type PLAI) inscrits dans la programmation 2014 de droit commun.

Dans le cadre de la fiche action n°2.1 du Programme Local de l'Habitat (PLH) renouvelé en septembre 2013 pour une période de six ans, le Grand Besançon participe à l'équilibre financier des opérations de logements locatifs publics réalisées notamment dans le cadre du droit commun.

A ce titre, il est proposé que le Grand Besançon intervienne à hauteur de 446 933 € au total en faveur de ces 2 opérations. La participation du Grand Besançon porte sur des subventions d'équilibre et une subvention de participation aux frais de certification.

I. Gestion des aides à la pierre déléguées de l'Etat

1.1 Contexte

Une nouvelle convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre entre l'Etat et la CAGB a été signée le 21 septembre 2010. Cette convention, d'une durée de 6 ans, sur la période 2010-2015, prolonge la convention de délégation conclue entre l'Etat et le Grand Besançon en 2006, en application de la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.

A ce titre, l'Etat délègue au Grand Besançon le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides à la pierre dans le cadre du Droit Commun (hors décisions de subvention dans le cadre des conventions signées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine), en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création de places d'hébergement.

La décision de financement vaut agrément pour la réalisation des travaux concernés et permet aux bailleurs de contracter les prêts suivants : Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prêt Locatif d'Aide à l'intégration (PLAI), Prêt locatif social (PLS). Le Grand Besançon procède également à la notification de ces décisions auprès des bénéficiaires.

1.2 Objectifs et dotations pour le parc public 2014

Suite au comité Régional de l'Habitat du 27 février 2014, un avenant à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre est soumis au présent Conseil de Communauté : celui-ci prévoit l'affectation au Grand Besançon, pour l'exercice 2014, d'une dotation sur crédits délégués de l'Etat de l'ordre de 242 617 € pour le parc public dans le cadre des financements de droit commun.

Le montant des subventions sur crédits délégués de l'Etat est fixé à 4 300 € par logement de type PLAI sur les territoires de délégation du Conseil Général du Doubs et des Communautés d'Agglomération de Besançon et de Montbéliard. Cette aide peut s'accompagner d'une subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 1 858,35 € accordée aux logements de type PLAI en partenariat avec Action Logement.

L'octroi d'un agrément sans subvention de l'Etat permet tout de même aux bailleurs de contracter des prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sur le Grand Besançon, les autorisations d'agrément et objectifs de production fixés pour l'année 2014 s'élèvent à 198 logements, soit 158 logements de type PLUS et 40 logements de type PLAI. A cela s'ajoute 10 agréments de type PLS.

1.3 Décisions de subvention et d'agrément (voir présentation détaillée des opérations en annexe)

Deux nouveaux dossiers de demande d'agrément et de financement sont proposés dans le cadre de la programmation 2014 de droit commun :

- **Grand Besançon Habitat** : acquisition en VEFA de 26 logements (18 de type PLUS et 8 de type PLAI), situés 3 avenue de Montrapon à l'angle de la rue Weiss à Besançon : **34 400 € de subvention d'équilibre et 14 867 € au titre de la surcharge foncière,**
- **Habitat 25** : construction en maîtrise d'ouvrage directe de 40 logements (28 de type PLUS et 12 de type PLAI), situés à l'angle des rues François Arago et de l'Épitaphe à Besançon : **51 600 € de subvention d'équilibre et 22 300 € au titre de la surcharge foncière.**

Le montant des subventions sur crédits délégués de l'Etat dans le cadre de la programmation 2014 de droit commun s'élève à un total de 123 167 € pour ces 2 opérations représentant 66 logements locatifs publics au total, soit 46 logements de type PLUS et 20 logements de type PLAI.

II. Subventions du Grand Besançon en faveur de la production de logements locatifs publics

II.1 Contexte

Le Grand Besançon intervient financièrement auprès des bailleurs publics afin d'aider à la production de logements locatifs publics sur le territoire de l'agglomération bisontine permettant ainsi de développer une offre nouvelle à destination des populations modestes. Il s'agit d'un volet essentiel du Programme Local de l'Habitat actualisé, clairement affiché à travers la fiche action n°2.1 « Produire une offre de logements locatifs publics (PLAI, PLUS, PLS et communal) » (adoption du nouveau PLH lors de la séance du Conseil de Communauté du Grand Besançon du 26 septembre 2013).

Ces subventions, destinées à équilibrer les opérations figurant dans le cadre de la programmation 2014 de droit commun, complètent les financements accordés au titre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides de l'Etat.

II.2 Subventions octroyées par le Grand Besançon (détail des opérations en annexes)

Les subventions octroyées par le Grand Besançon, dans le cadre de la programmation 2014 de droit commun, se répartissent de la manière suivante :

- **Grand Besançon Habitat** : acquisition en VEFA de 26 logements (18 de type PLUS et 8 de type PLAI dont 1 T5), situés 3 avenue de Montrapon à l'angle de la rue Weiss à Besançon : **174 000 € de subvention d'équilibre**,
- **Habitat 25** : construction en maîtrise d'ouvrage directe de 40 logements (28 de type PLUS et 12 de type PLAI) situés à l'angle des rues François Arago et de l'Épitaphe à Besançon : **266 000 € de subvention d'équilibre et 6 933 € de subvention au titre de la participation aux frais de certification.**

Ainsi, le Grand Besançon intervient à hauteur de 446 933 € pour les subventions d'équilibre et de participation aux frais de certification en faveur de 2 opérations représentant 66 logements locatifs publics au total, soit 46 logements de type PLUS et 20 logements de type PLAI.

Mesdames ROCHDI et JOLY et Messieurs ALLEMANN, BODIN, CURIE, OMOURI et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur les deux demandes d'agrément et de financement déposées par Grand Besançon Habitat et Habitat 25 pour un montant total de 123 167 € sur les crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2014,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subventions et d'agrément correspondantes,**
- **se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur les crédits de la CAGB en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination de Grand Besançon Habitat et d'Habitat 25 pour un montant total de 446 933 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 4 JUIL. 2014

PROGRAMMATION LOGEMENTS PUBLICS DROIT COMMUN 2014 - FINANCEMENTS sur Crédits délégués de l'Etat et CAGB

Organisme	Commune	Adresse	Montage opérationnel	Total Logements	PLUS	PLAI	% de PLAI par opération	Crédits délégués de l'Etat			Crédits CAGB			Niveau de performance énergétique	Informations complémentaires
								Subvention d'équilibre	Subvention pour Surcharge foncière	Subvention d'équilibre	Subvention pour Surcharge foncière	Participation aux frais de certification			
Grand Besançon Habitat	Besançon	3 Avenue de Montrapon Angle rue Weiss	VEFA	26	18	8	31%	34 400 €	14 867 €	174 000 €	0 €	0 €	0 €	HPE 2012 (50 kWh/m ² an)	Logements vendus en VEFA par le promoteur ICADE Promotion Programme global de 110 lgs soit 24% de logements publics Niveau Haute Performance Énergétique 2012 soit un niveau de consommation inférieur de 10% au niveau BBC I T5 PLAI
Sous Total Grand Besançon Habitat				26	18	8	31%	34 400 €	14 867 €	174 000 €	0 €	0 €	0 €		
Habitat 25	Besançon	rue François Arago et rue de l'Épiphane Les Grands Montboucons Groupe 417	CN	40	28	12	30%	51 600 €	22 300 €	266 000 €	0 €	6 933 €	BBC RT 2012 (60 kWh/m ² an)	Parcelles vendues par le promoteur "BLK Immobilier" au sein du lotissement "Les Grands Montboucons" Programme global d'environ 200 logements soit 20% de logements publics	
Sous Total Habitat 25				40	28	12	30%	51 600 €	22 300 €	266 000 €	0 €	6 933 €			
Total LOGEMENTS Programmation de Droit commun 2014				66	46	20	30%	86 000 €	37 167 €	440 000 €	0 €	6 933 €			
Sous total aides attribuées par type de subventions								86 000 €	37 167 €	440 000 €	0 €	6 933 €			
Sous total Financements ETAT ET CAGB								123 167 €		446 933 €					
Soit par logement								1 866 €		6 772 €					